

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ARRETE N° 13/0383 /MINESUP du 26 AOUT 2013
Portant ouverture des concours d'entrée en 1^{re} année du premier cycle, en 3^{ème} année du premier cycle, en 3^e année en vue de l'accès au second cycle, et en 1^{ère} année du second cycle à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Douala, au titre de l'année académique 2013/2014.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Vu la constitution ;
Vu la loi n° 005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2005/142 du 29 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
Vu le décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités modifié et complété par le décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 ;
Vu le décret n° 93/033 du 19 janvier 1993 modifiant certaines dispositions du décret n° 79/186 du 17 mai 1979 fixant le taux de paiement des droits universitaires ;
Vu le décret n° 2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités ;
Vu le décret n° 93/30 du 29 janvier 1993 portant organisation administratives et académique de l'Université de Douala ;
Vu le décret n° 541/CAB/PR du 28 septembre 1990 portant réorganisation de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Douala ;
Vu la circulaire n° 044/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les Ecoles Nationales de formation au recrutement à la Fonction Publique ;
Vu La correspondance n° 09/05184/MINESUP/DDES/PEEX/esc du 09 décembre 2009 demandant ouverture des spécialités Chimie Industrielle et Géométrie-Topographie à l'ENSET de Douala ;
Vu l'arrêté n° 13/0228/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 15 avril 2013 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les établissements des Universités d'Etat du Cameroun, au titre de l'année académique 2013/2014 ;

Sur proposition du Recteur de l'Université de Douala.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

1. En application de l'arrêté n° 13/0228/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 15 avril 2013 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun, au titre de l'année académique 2013/2014, les concours de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Douala, (ENSET), au titre de l'année académique 2013/2014, sont ouverts dans les conditions ci-dessous explicitées.

2. **CENTRES D'EXAMEN:** Le concours d'entrée en 1^{re} année du premier cycle se déroulera le vendredi 1^{er} et le samedi 2 novembre 2013 dans les centres suivants: BAFOUSSAM, BAMENDA, BERTOUA, BUEA, DOUALA, EBOLOWA, GAROUA, MAROUA, NGAOUNDERE et YAOUNDE.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'AGE

Les concours sont ouverts aux Camerounais des deux sexes, âgés:

- d'au plus vingt neuf (29) ans au 1^{er} janvier 2013 pour l'admission par concours sur épreuves en première année du 1^{er} cycle;
- d'au plus trente et un ans (31) ans au 1^{er} janvier 2013 pour l'admission par concours sur épreuves ou sur étude de dossiers en troisième année du 1^{er} cycle;
- d'au plus trente deux (32) ans au 1^{er} janvier 2013 pour l'admission par concours sur épreuves ou sur étude de dossiers en troisième année, en vue de l'accès au 2nd cycle.
- d'au plus trente trois ans (33) ans au 1^{er} janvier 2013 pour l'admission par concours sur épreuves ou sur étude de dossiers en première année du 2nd cycle.



Page 1 / 7

Les fonctionnaires, titulaires du BAC + CAPIET, candidats aux concours, et remplissant toutes les autres conditions requises, ne sont pas concernés par la limite d'âge.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE DIPLOMES

Les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants :

A. POUR L'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE DU PREMIER CYCLE (CONCOURS SUR EPREUVES)

1. Pour la Division des Techniques de Gestion

- Baccalauréat de l'enseignement secondaire dans l'une des séries suivantes; B, C, D, G1, G2, G3, BT/ESF ou General Certificate of Education Advanced Level en Techniques de Secrétariat; Techniques Commerciales et Techniques Quantitatives de Gestion, en Economie Sociale et Familiale.
- General Certificate of Education Advanced Level obtenu en Economie et dans l'une des trois matières suivantes ; Management, Histoire, Géographie, en plus des quatre matières en Ordinary Level (non comprise la matière intitulée Religious Knowledge aux deux niveaux).
- Tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

2. Pour la Division des Techniques Industrielles

- Baccalauréat de l'enseignement secondaire dans l'une des séries suivantes; C ; D ; E ; F ; BT MA ; BT CH ; BT MAV ; BT MB ; BT IH ; BT IS ; BT CI ; BT GT. Les Brevets Professionnels ne sont pas acceptés.
- General Certificate of Education Advanced Level obtenu dans deux des cinq matières suivantes; Mathématiques Pures, Mathématiques Appliquées, Mathématiques Approfondies, Physiques, Chimie, en plus de quatre matières en Ordinary level (non comprise la matière intitulée Religious Knowledge aux deux niveaux).
- Tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

B. POUR L'ENTREE EN 3^{ème} ANNEE DU PREMIER CYCLE (ETUDE DE DOSSIERS)

BTS, DUT ou HND délivré par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, ou diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, pour les spécialités et options ci-après: TAD (SD, SBB), STEG (CI, CGE, TC), GCI (BTS GC) GEL (EN, MI, ET, FC), GME (CM, FM, MA), GFO (MEB), ITH (IH), ESF (ESF). Les diplômés du DUT doivent être titulaires d'un baccalauréat Technique dans la Spécialité sollicitée.

C. POUR L'ENTREE EN 3^e ANNEE EN VUE DE L'ACCES AU SECOND CYCLE (ETUDE DE DOSSIERS)

- Pour l'admission en TAD : Licence en Lettres, en Droit, ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- Pour l'admission en STEG : Licence en Economie, en Gestion, ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- Pour l'admission en GEL : Licence en Physique, Electronique-Electrotechnique-Automatisme, ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur
- Pour l'admission en SED, filière Conseiller d'Orientation : Licence en Lettres, Psychologie, Sociologie et Sciences de l'Education, ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.



D. POUR L'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE DU SECOND CYCLE (ETUDE DE DOSSIERS)

Pour les industriels : Diplôme d'Ingénieur en GCI, GEL (EN, ET, FC), GME (CM, FM, MA) ou tout autre diplôme admis en équivalence par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

ARTICLE 4 : Les candidats des classes préparant les divers diplômes mentionnés en A, B, C, D et E sont autorisés à se présenter au concours approprié sous réserve de la présentation du diplôme requis. Toutefois, leur admission définitive à l'ENSET ne sera prononcée qu'en cas de présentation effective du diplôme requis au plus tard le 11 octobre 2013.

ARTICLE 5 : CONSTITUTION ET DATE LIMITE DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature, qui seront reçus complets à la Direction de l'ENSET et dans les Délégations régionales du MINESEC jusqu'au **11 octobre 2013** délai de rigueur, comprendront les pièces suivantes:

1. Une fiche d'inscription dûment remplie par le candidat; cette fiche est mise à la disposition des candidats à l'ENSET, au Rectorat de l'Université de Douala, dans toutes les Délégations Régionales du Ministère des Enseignements Secondaires, dans tous les Lycées Techniques du Cameroun, ainsi que sur le site Internet du MINESUP <http://www.minesup.gov.cm>
2. Une copie des bulletins de notes trimestrielles des classes de Seconde, Première et Terminale ou des classes de Lower and Upper Sixth ; tous ces documents seront datés, signés et appréciés par le Chef d'Etablissement qui a délivré les originaux.
3. Une photocopie bien lisible certifiée conforme de l'acte de naissance, datant de moins de trois mois.
4. Une photocopie bien lisible certifiée conforme des diplômes donnant droit au concours.

Les candidats titulaires du Baccalauréat ou du GCE AL doivent joindre une photocopie certifiée conforme du Probatoire ou le cas échéant, un relevé de notes certifié conforme précisant la liste des matières validées à l'Ordinary Level.

Pour les diplômes suivants, HND délivré par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, BTS, DUT, ou tout autre diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, joindre les relevés de notes de la scolarité universitaire correspondante, et une photocopie bien lisible certifiée conforme du Baccalauréat et du Probatoire ou du GCE AL et du GCE OL.

5. Un certificat médical délivré par un médecin fonctionnaire, datant de moins de trois mois.
6. Un extrait du casier judiciaire bulletin n° 3 datant de moins de trois mois.
7. Quatre photos récentes d'identité 4 x 4 du candidat.
8. Un reçu de versement d'un montant de seize mille francs (16.000) FCFA à titre de droit d'inscription. Cette somme est versée au compte de l'ENSET, N°51009200001 – 52 BICEC. Le versement peut également être effectué au même numéro de compte dans toutes les agences BICEC du Cameroun.
9. Une enveloppe de format A₃ timbrée au tarif réglementaire et portant l'adresse exacte du candidat.
10. Une enveloppe de format A₃ non timbrée.
11. La preuve conforme de l'obtention de l'équivalence ou de l'admission en dispense, s'agissant de tout diplôme étranger.



ARTICLE 6 : NATURE DES EPREUVES ET PROGRAMME DU CONCOURS D'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DE L'ENSET**A. Techniques de Gestion**

Epreuve	Nature des épreuves	Spécialités concernées	Programme	Durée	Coef
1 ^{ère} épreuve	Culture Générale	Commune à toutes les séries de Baccalauréat	Etude de texte suivie des questions	3	2
2 ^{ème} épreuve	Langue	Baccalauréat G1	Anglais pour les francophones Français pour les anglophones	4	3
	Mathématiques Appliquées	Baccalauréat G2, G3	Programme de mathématiques appliquées Terminales G2, et G3		
	Mathématiques	Baccalauréat B	Programme de mathématiques Terminale B		
		Brevet de Technicien ESF	Programme de Terminale ESF		
3 ^{ème} épreuve	Etude de cas	Baccalauréat G1	Programme de Techniques Administratives Terminale G1	5	4
		Baccalauréat G2	Programmes de Techniques Quantitatives de Gestion Terminale G2		
		Baccalauréat G3	Programme de Techniques Commerciales Terminale G3		
		Economie Sociale et Familiale	Programme d'Economie Sociale et Familiale Terminale ESF		
	Economie	Baccalauréat B	Programme d'Economie Terminale B		

B. Techniques Industrielles

Epreuve	Nature des épreuves	Spécialités concernées	Programme	Durée	Coef.
1 ^{ère} épreuve	Culture Générale	Commune à toutes les séries de Baccalauréat	Etude de texte suivie des questions	3	2
2 ^{ème} épreuve	Mathématiques	Baccalauréats C, D, E, GCE AL	Programme de mathématiques Terminale C	4	3
		Baccalauréat Technique (F, CI, GT et IH) Sauf BT ESF	Programme de mathématiques Terminale F		
3 ^{ème} épreuve	Epreuve de Spécialité	Baccalauréats C, D, E, GCE AL	Programme de Physiques Terminale C	5	4
		Mécanique séries F1, CH-MF	Programme de Mécanique Terminale F1		
		Mécanique série MA	Programme de Mécanique Terminale MA		
		Electronique série F2 et MAV	Programme d'Electronique Terminale F2		
		Electrotechnique séries F3 et MEM	Programme d'Electrotechnique Terminale F3		
		Génie Civil série F4	Programme de Génie Civil Terminale F4 Bâtiment		
		Génie Civil série IS	Programme de Génie Civil Terminale IS		
		Froid et Climatisation série F5	Programme de Froid Terminale F5		
		Métier Bois série MEB	Programme Métier Bois Terminale MB		
		Industrie Textile et de l'Habillement série IH	Programme de Terminale IH		
		Chimie Industrielle série CI	Programme Terminale CI		
		Géomètre Topographe série GT	Programme Terminale GT		



ARTICLE 7 :

1. Les épreuves écrites du concours d'entrée en première année du premier cycle auront lieu le vendredi 1^{er} et le samedi 2 novembre 2013 dans les centres indiqués à l'article premier ci-dessus.
2. L'admission d'un candidat dans la salle de concours est subordonnée à la présentation de sa carte nationale d'identité et du reçu de versement des frais de candidature visé à l'article 5 ci-dessus.

ARTICLE 8 : Les droits de concours et d'admission par la voie du retour sur titre ne sont pas remboursables.

ARTICLE 9 : Le nombre de places offertes à l'admission à l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Douala, pour l'année académique 2013/2014, est fixé comme suit :

CONCOURS SUR EPREUVES ECRITES ET/OU SUR ETUDE DE DOSSIER

OPTION	DIPLOMES OU TITRES REQUIS	NOMBRE DE PLACES		
		PREMIERE ANNEE	TROISIEME ANNEE	QUATRIEME ANNEE
BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	Bac C D E ou GCE A/L	30		
	Bac F4	30		
	IET + Bac ou GCE A/L	13		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		20	
	Ingénieur			7
INSTALLATION SANITAIRE	BT IS	25		
	IET + BT IS	3		
GEOMETRE TOPOGRAPHE	BT GT	25		
	IET + BT GT	3		
ELECTRONIQUE	Bac C D E ou GCE A/L	20		
	Bac F2	30		
	IET + Bac ou GCE A/L	3		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		10	
	Licence en Physiques, EEA		15	
	Ingénieur			7
ELECTROTECHNIQUE	Bac C D E ou GCE A/L	20		
	Bac F3	30		
	IET + Bac ou GCE A/L	3		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		10	
	Licence en Physiques, EEA		15	
	Ingénieur			7
FROID ET CLIMATISATION	Bac C D E ou GCE A/L	15		
	Bac F5	17		
	IET + Bac ou GCE A/L	3		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		10	
	Ingénieur			7
CONSTRUCTION MECANIQUE	Bac C D E ou GCE A/L	30		
	IET + Bac ou GCE A/L	3		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		10	
	Ingénieur			7
FABRICATION MECANIQUE	BAC F1	30		
	IET + Bac ou GCE A/L	3		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		10	
	Ingénieur			7
MECANIQUE AUTOMOBILE	BT MA	20		
	IET + Bac ou GCE A/L	3		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		10	

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA

005646 / 26 AOU 2013

PRIME MINISTER'S OFFICE

Page 5 / 7

	Ingenieur			7
METIER DU BOIS	BT MEB	30		
	IET + Bac ou GCE A/L	3		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		10	
ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	Bac C, D, E ou GCE A/L	10		
	BT ESF	20		
	IET + Bac ou GCE A/L	3		
	BTS/HND ESF		10	
INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT	BT IH	25		
	Bac C D E	7		
	IET + Bac ou GCE A/L	3		
	BTS/HND ITH		10	
GENIE INFORMATIQUE	BAC C D E ou GCE A/L	25		
	IET + Bac ou GCE A/L	3		
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES	Bac G1	30		
	IET + Bac ou GCE A/L	3		
	BTS/HND Bureautique		15	
	Licence ou Bachelor's Degree (Droit, Sciences Humaines et Lettres)		25	
SCIENCES ET TECHNIQUES ECONOMIQUES DE GESTION	Bac G2 (TQG)	20		
	BAC G3 (TC)	15		
	Economie Bac B, C, D	10		
	IET + Bac ou GCE A/L	3		
	BTS/HND CGE, TC, CI		20	
	Licence ou Bachelor's Degree en Economie ou Gestion		25	
CONSEILLERS D'ORIENTATION	Licence ou Bachelor Lettres, Psychologie, Sociologie, en Sciences de l'Education		25	
	IET + Bac ou GCE A/L + Licence ou Bachelor's Degree		5	
CHIMIE INDUSTRIELLE	BT Chimie Industrielle	20		
	BAC C D E ou GCE A/L	5		
	IET + BT Chimie Industrielle	2		
TOTAL		596	255	49

ARTICLE 10: CANDIDATS LIBRES ET CANDIDATS ETRANGERS

1. Les candidats remplissant les conditions d'inscription prévues par la réglementation en vigueur présentés par un organisme privé, justifiant de la qualité de boursiers de cet organisme et destinés à l'enseignement privé, peuvent être admis à titre d'auditeurs libres, et selon le cas, en première année du premier cycle, en troisième année du premier cycle, ou en première année du second cycle, sur étude de dossier, en fonction des places disponibles.
2. Dans la limite des places disponibles également, les candidats ressortissants des pays étrangers remplissant les conditions d'inscription prévues par la réglementation en vigueur, peuvent être admis sur titre.



ARTICLE 11: Le Recteur de l'Université de Douala, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'ENSET sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré puis publié en français et en anglais partout où besoin sera.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

